32

CONTREMARQUE
SAS au capital de 40 000 €
14, route de Bordeaux
63870 ORCINES
RCS CLERMONT-FERRAND 434 759 031

23 AVR. 2007

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL,
LE REPRÉSENTANT LÉGAL,

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 FEVRIER 2007 A 11H00

L'an deux mille sept et le 14 février à 11 heures, les actionnaires de la société CONTREMARQUE, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € se sont réunis au Siège Social, en assemblée ordinaire annuelle.

Etaient présents :

-La SARL S.E.F., dont le siège est à 63870 ORCINES, 14, route de Bordeaux, titulaire de 396 actions, représentée par Madame DENIZOT Christine, sa gérante.

-La SARL PERFORMANCE, dont le siège est à 63000 CLERMONT-FERRAND, 39, rue Montlosier, titulaire de 4 actions, représentée par Monsieur Pascal BARREYRE, son gérant.

Etait absent excusé :

-Monsieur MENA Eric, domicilié à 63100 CLERMONT-FERRAND, 126 rue A. Fallières, Commissaire aux Comptes.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal BARREYRE, Président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 400 actions, représentent la totalité des actions et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le Rapport de la Présidence.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la SARL SEF en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Pascal BARREYRE, démissionnaire ;

Puis lecture est donnée du Rapport de la Présidence :

"Chers Associés,

Par courrier, en date du 29 janvier 2007, je vous faisais part des raisons qui m'ont conduit à vous présenter ma démission du poste de Président de notre société.

Je vous remercie donc de bien vouloir prendre acte de ma démission à compter du 14 février 2007.

Je vous proposerais de nommer la SARL SEF, en qualité de Président, à compter de ce jour.

Je vous proposerai de fixer ultérieurement sa rémunération.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les résolutions qui suivent.".

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal BARREYRE de ses fonctions de Président de la SAS CONTREMARQUE à compter du 14 février 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la SARL SEF, en qualité de Président, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de fixer ultérieurement la rémunération de SEF.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir à tout porteur de la présente d'effectuer toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et visé par un actionnaire présent à l'assemblée.

